LE DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE



CONCOURS



Budget participatif : vous pouvez voter pour vos projets préférés

Depuis lundi 16 novembre, le Budget participatif du Département de la Dordogne saison 2 est entré dans une nouvelle phase, décisive. Après le dépôt des idées en septembre, puis leur validation par la commission citoyenne en octobre, les Périgourdins sont invités à voter pour leurs projets préférés. Ils ont jusqu'au 6 décembre pour s'exprimer.

Publié le 16 novembre 2020

Malgré la crise et les contraintes sanitaires, 470 idées ont été déposées pour la deuxième édition du Budget participatif, preuve que les Périgourdins se sont appropriés cette forme de démocratie participative.

Culture, patrimoine, solidarité, numérique, mobilité, sport et à destination de toutes les générations, au total, 292 projets sont soumis au vote, après validation par la commission citoyenne.

Charge désormais aux porteurs de projets de faire campagne pour défendre leur idée. Dans le même temps, tous les habitants du département à partir de 8 ans peuvent voter, sur la plateforme https://budgetparticipatif.dordogne.fr (https://budgetparticipatif.dordogne.fr) ou par correspondance.

Pour mémoire, le Budget participatif c'est une enveloppe de 1 million d'euros, dont 100 000 euros pour les projets portés par des jeunes de moins de 20 ans. Au moins trois projets en tête sur chaque canton seront retenus dans la limite de 12.000 euros par projet. Les Périgourdins peuvent voter pour trois à six projets.

Le dépouillement des votes sera effectué le 12 décembre. La réalisation des projets est prévue en 2021.

Tous les projets et les modalités de vote sont à retrouver sur le site **https://budgetparticipatif.dordogne.fr** (https://budgetparticipatif.dordogne.fr)

L'an dernier, le premier Budget participatif avait récompensé 53 lauréats qui avaient été désignés par les 30 577 citoyens ayant pris part au vote.

